

LE DON, LA GREFFE, ET MOI...

Aujourd'hui, comprendre et prendre position en connaissance de cause sur le don d'organes et la greffe, c'est d'abord une question d'information.

La greffe : une aventure réciproque



Professeur Christophe Legendre, chef du service de transplantation rénale du centre hospitalier universitaire de Necker (Paris)

Médecin

« La greffe est une médecine passionnante, valorisante et heureuse pour les médecins et les infirmières qui y participent. Dans la grande majorité des greffes, on assiste à une véritable renaissance du patient, ce qui est extrêmement gratifiant. Cela nous donne l'énergie de continuer à nous investir et progresser. »



Greffé Mathias, 24 ans, greffé du cœur

« La greffe me faisait très peur. On se dit toujours que ce n'est pas pour soi, qu'on n'est pas aussi mal. Je la refusais totalement, jusqu'au moment où on m'a dit que j'allais recevoir un cœur. Quand j'ai su, ça a été un espoir car la greffe est une technique très au point. Après il y a la joie de pouvoir refaire plein de choses, des choses de la vie de tous les jours. C'est une liberté que j'avais perdue et que j'ai retrouvée. »

La greffe d'organes... de quoi parle-t-on ?

La greffe d'organes c'est quoi ?

La greffe d'organes est décidée par les médecins lorsqu'ils constatent que les traitements deviennent insuffisants. Elle consiste à **remplacer un organe défaillant par un organe sain appelé greffon**. Elle permet de prolonger la vie d'un patient ou d'améliorer la qualité de vie de personnes atteintes de maladies (rénales, cardiaques) qui sont très handicapantes au quotidien, s'aggravent avec l'âge et peuvent être fatales.

Dans quelles conditions peut-on prélever ?

Comme pour tous les actes chirurgicaux, les prélèvements sont effectués sur les personnes décédées dans les services de réanimation des centres hospitaliers. Le don d'organes à partir de donneurs vivants existe, mais il relève de dispositions très différentes. Il est limité à certains organes, au bénéfice de la famille proche.

Le don d'organes c'est...

Gratuit : c'est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. Toute rémunération en contrepartie de ce don est interdite.

Anonyme : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur ni celui du receveur à la famille du donneur. La famille du donneur peut cependant être informée des organes prélevés, ainsi que du résultat de la ou des greffe(s).

Est-ce que tout le monde peut être donneur ?

Il n'y a pas vraiment de limite d'âge. C'est l'état de santé de la personne décédée et la qualité de ses organes qui sont pris en compte. Si on prélève rarement un cœur après 60 ans, des organes comme les reins, le foie ou les cornées peuvent l'être sur des personnes bien plus âgées.

Le don d'organes permet de soigner des malades et n'a rien à voir avec le don de son corps à la science qui permet aux étudiants en médecine d'apprendre l'anatomie. Dans le cas du don d'organes, le corps est toujours restitué à la famille.



Les organes prélevables

- 1. Cœur
- 2. Poumon
- 3. Foie
- 4. Pancréas
- 5. Rein
- 6. Intestin

Une course contre la montre

Une personne accidentée arrive à l'hôpital. Mobilisation intense des équipes médicales pour tenter de la sauver.



10h La personne décède dans un service de réanimation. La mort est constatée par un diagnostic effectué par deux médecins différents et confirmée par des résultats d'exams (encéphalogrammes...) qui attestent de la destruction irréversible du cerveau.



11h Surveillance constante : les équipes médicales surveillent la personne décédée pour que les organes ne soient pas détériorés.

Pour préserver les organes et permettre le prélèvement, l'activité cardiaque et la respiration sont maintenues artificiellement : maintien de la température du corps, oxygénation et injection de médicaments. Mais ce maintien ne peut durer que quelques heures car le corps de la personne décédée se trouve dans un équilibre instable qui peut se rompre à tout moment et altérer la qualité des greffons.



L'équipe de coordination hospitalière cherche à connaître la volonté du défunt sur le don de ses organes : elle consulte d'abord le registre national des refus.



Ensuite, si aucune inscription n'a été déposée, l'équipe médicale demande aux proches si le défunt était opposé ou non au don de ses organes.



18h Série d'exams : analyses de laboratoire et exams d'imagerie effectués à l'hôpital :
1- pour évaluer la qualité des greffons (bilan sanguin pour vérifier l'absence de maladies transmissibles) ;
2- pour trouver le receveur qui a des caractéristiques morphologiques proches de celles de la personne décédée.



21h Prélèvement des organes : une intervention chirurgicale de haute technicité au bloc opératoire. Rapidité et précision : la qualité des greffons dépend aussi du prélèvement. Une fois le prélèvement effectué, le corps est restitué à la famille.

Le prélèvement est effectué dans le respect du corps de la personne décédée. Toute incision pratiquée est refermée puis recouverte d'un pansement. Après l'opération, le personnel hospitalier effectue la toilette mortuaire et habille le défunt avec ses effets personnels avant de le rendre à sa famille.



1h Convoi exceptionnel pour un transport précéux. Le greffon est placé dans une glacière et tous les moyens de transports sont utilisables selon la distance à parcourir : ambulance, avion, train...



4h Préparation pour la greffe par des équipes spécialement formées et expérimentées. Une greffe peut mobiliser jusqu'à 8 personnes et peut durer jusqu'à 12 heures.



Grâce à la greffe, une autre vie va pouvoir se poursuivre. Les personnes greffées doivent suivre à vie un traitement « anti-rejet » à base de médicaments dits « immuno-suppresseurs ».

LE DON, LA GREFFE, ET MOI...

Et moi, en quoi ça me concerne ?

Un nombre croissant de malades en attente de greffe

Le nombre de malades en attente d'une greffe augmente plus rapidement que le nombre de greffons disponibles. L'attente peut durer plusieurs années ; les greffons sont attribués selon des règles de répartition très strictes et homologuées par les autorités de santé.

Les conditions permettant un prélèvement sont rares car le décès doit avoir lieu dans un service de réanimation. Cela représente à peine 1 % des décès à l'hôpital. Il n'y a en outre, malgré les recherches en cours, aucun traitement alternatif qui soit aussi efficace que la greffe.



Chaque position compte, pourvu qu'on en prenne une

Il est primordial que les équipes médicales puissent savoir rapidement si vous étiez d'accord ou non pour donner vos organes et c'est à vos proches (parents, conjoint, frères et sœurs) qu'ils vont le demander. Pourquoi ? La famille est toujours consultée lorsqu'on ne sait pas si le défunt était pour ou contre le don de ses organes.

Si votre position n'est pas connue de vos proches, trois conséquences :

- la question des équipes médicales peut les placer dans une situation humainement très douloureuse,
- leur décision peut être en contradiction avec votre position personnelle sur le don d'organes,
- dans le cas du décès d'une personne favorable au don de ses organes et dont la famille exprimerait son opposition, c'est un ou plusieurs greffons potentiels qu'on ne peut pas utiliser.

Même si cela n'est pas facile, chacun doit réfléchir et décider librement de sa position, pour ou contre le don de ses organes après sa mort, et la faire connaître à ses proches pour qu'ils puissent en témoigner. Toute position est respectable, et respectée par les équipes médicales. *Encore faut-il qu'elle soit connue.*

Votre médecin peut vous aider à vous informer et à y réfléchir

Vous avez des questions sur le sujet ? Vous ne savez pas avec qui en parler ? Vous hésitez à aborder le sujet avec vos proches ? Votre médecin traitant, par son métier et ses connaissances, peut vous renseigner sur le don d'organes et la greffe. Il saura aussi vous écouter. N'hésitez pas à vous adresser à lui.

Existe-t-il d'autres manières de témoigner de ma position ?

POUR Vous pouvez vous procurer une carte de donneur qui peut aider votre famille à témoigner. Mais on ne la retrouve que dans très peu de cas : elle ne garantit donc pas que votre volonté sera respectée. Téléchargez la carte sur le site :

www.ledonlagreffeetmoi.com

CONTRE Vous pouvez demander votre inscription au registre national des refus, automatiquement consulté si un prélèvement est envisagé. Téléchargez le formulaire sur le site :

www.ledonlagreffeetmoi.com

**Rien ne remplace la parole échangée.
L'important c'est d'en parler.**

En 2007

13 081
personnes ont eu besoin
d'une greffe

94 %
des prélèvements s'effectuent
sur des personnes décédées

5,4 %
des greffons proviennent de
donneurs vivants

4 466
greffes ont été réalisées

227
personnes sont décédées
faute de greffon

Histoire récente, progrès constants

1952
première greffe de rein réussie
en France

1959
première greffe de rein avec
traitement anti-rejet (France
et Etats-Unis)

1966
première greffe de rein
+ pancréas aux Etats-Unis

1982
première greffe de cœur
+ poumon aux Etats-Unis

2006
première greffe de cœur
+ poumon + foie en France